

On y est presque !

Le rapport de Louis Giscard d'Estaing assisté des services de Bercy a été rendu.

Les diplômes ANACOFI sont lancés.

L'AMF a reçu notre demande d'avis en vue de valider notre schéma de financement de nos locaux complémentaires.

Bruxelles a renvoyé les décisions quant aux activités financières à la fin de l'année.

Nous attendons les décrets IOBSP (Intermédiaires en Opérations de Banque et Service de paiement).

La Conférence Internationale de l'ANACOFI est organisée, cette année, avec le concours de VOTUM (Allemagne), la plus grande association d'IFA d'Europe.

Beaucoup d'entre vous attendaient les décisions réglementaires et le rapport sur les CGP.

Si nous devons attendre pour analyser la situation à Bruxelles, nous pouvons nous féliciter du rapport signé par Louis Giscard d'Estaing.

Ce qui saute aux yeux, y compris des non spécialistes, c'est que les positions de l'ANACOFI ont été entendues en quasi-totalité.

Bien sur, il reste quelques zones d'ombre, mais un rapport n'est pas un texte législatif et c'est donc normal.

Pour le reste, sur la définition du métier, la préservation de l'identité des Hauts de Bilan, la clause de grand-père, l'agrégation des statuts, l'indépendance ou encore et surtout la forme de l'entité protégeant le titre, nous retrouvons nos analyses et nos propositions. Mieux, alors même que nous avons consenti après négociations, à nommer l'entité centrale Conseil Nationale alors que notre proposition initiale était association faitière et bien ... c'est notre terminologie initiale qui est retenue avec l'organisation que nous avons recommandé.

Il n'y a guère que sur l'indépendance que la définition est plus stricte que ce que nous souhaitons.

Mais comme nous l'avons demandé, les non indépendants pourraient bien être CGP. A l'analyse de nos statuts, nous devons simplement faire la distinction entre CGPI et CGP. Et pour nous, c'est tout !

Nous savions que notre position avait réuni derrière elle une majorité et que nos analyses, qui représentaient plusieurs centaines de pages internes ou communiquées, était solide.

Mais franchement, en ce mois de juillet, avoir franchi le cap des 1800 entreprises CIF (43% des CIF malgré un nombre significatif de radiations depuis le début de l'année), représenter 4500 entreprises dans la confédération et obtenir une telle démonstration de l'adhésion à notre travail, est une récompense extraordinaire pour toute l'équipe.

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, l'AUREP et le CETFI nous permettent de pouvoir lancer nos formations diplômantes. Vous trouverez en pièces jointes les descriptifs de ces formations et pouvez dès maintenant vous y préinscrire.

Moins positif mais pas nécessairement problématique, nous rendrons prochainement nos locaux secondaires et prenons du retard dans la recherche des nouveaux locaux qui doivent accueillir certains services de l'ANACOFI ou de l'ANACOFI-CIF, le centre d'affaires et l'organe de notation.

Nous avons en effet imaginé un montage qui nécessite un avis de l'AMF.

Dès que nous l'aurons, nous saurons ce qu'il nous est possible de faire et tâcherons de rattraper ce retard.

Vraie mauvaise surprise par contre, mais c'était prévisible, la décision de la Commission Européenne, attendue pour le 15 juillet est reportée au 11 octobre.

Et encore faut-il noter que la Commission transmettra à cette date ses avis aux Gouvernements et aux euro-députés pour que la décision finale soit prise collégialement à une date « relativement » indéterminée.

La décision finale est toutefois annoncée courant 2012.

Il en va de nos statuts et de nos modes de rémunération.

Aujourd'hui, nous savons que, en France, nous connaissons la donne et nous pouvons donc nous concentrer sur ce nouveau combat européen en connaissant les positions des uns et des autres et surtout, en sachant que la Commission a plutôt un avis favorable aux positions qui sont les nôtres.

Enfin, on nous annonce les décrets IOBSP pour la fin du mois. Nous lançons donc notre campagne de communication vers les IOBSP, afin qu'ils nous rejoignent, puisque, à ce jour, nous sommes également la principale association IOBSP.

Nous avons noté que les autres associations d'IOBSP avaient elles aussi lancé leurs campagnes. Rien de choquant mais une petite surprise quand même la construction des documents de l'une d'entre elles est assez similaire, comme l'ont remarqué d'autres responsables associatifs, à la notre. Gênant quand on sait que nous leur avons fourni nos maquettes dans le cadre d'une collaboration annoncée. Dommage. Annoncer les mêmes services que nous, nombreux avec moins d'un demi salarié, c'est un peu cavalier, mais ceci marque peut-être la qualité de nos documents. Prenons les choses sous cet angle et tachons à l'avenir d'avancer sur cette profession, en défendant des positions communes, comme nous l'avons fait dans la première phase de négociation des décrets. Passons ...

Vous l'aurez compris, la rentrée s'annonce chargée et PATRIMONIA passionnant.

Avant, du 29 août au 2 septembre, l'ANACOFI tiendra son Université d'été et communiquera après une réunion de travail, sa position définitive sur les ordres de remplacement.

Pour plus d'informations sur les événements et vous inscrire, rendez-vous sur notre site www.anacofi.asso.fr.

Nous serons également partenaires des Journées du Courtage et pour nos membres de la Section Internationale et d'autres peut-être, la Convention Internationale bilatérale, organisée en Allemagne, sera l'occasion de faire un point avec nos amis allemands, sur la situation réglementaire européenne et les actions que nous pouvons mener collégalement.

Enfin, comme nous l'avons annoncé, nous invitons les associations CGPI et Louis Giscard d'Estaing à venir, en décembre, participer à notre Grand Dîner/Débat annuel de Paris, afin de tirer les conclusions qui s'imposeront, suite au rapport du Député et aux débats ou travaux qui se seront ouverts.

Je vous laisse à la lecture de cette courte NEWS et vous souhaite un excellent été.

David CHARLET

.....

Feuilleton réglementaire : CGP ... la MIF ... IOBSP / ... EN BREF

Principaux points du rapport de Louis Giscard d'Estaing :

Que retenir de ce rapport de 110, très fouillé et étayé ?

Il faudra être CIF, IOBSP et Courtier en assurances au minimum (le socle minimum que nous avons proposé).

Il faudra aussi être diplômé en Gestion de Patrimoine ou certifié sauf ... pour les CGP en place, qui auront 3 ans pour rentrer dans la clause de grand-père (nous demandions 18 mois).

A la question faut-il une définition et un encadrement du CGP ou du seul CGPI, comme nous le souhaitions, la réponse est claire ... il faut définir le CGP.

Mais le I de Indépendant est défini : il faudrait disposer d'au moins 2 fournisseurs dans chaque domaine ET ne pas avoir même 1% de son capital détenu par un fournisseur.

Ce n'est la définition d'aucune des associations dites CGPI mais pour nous, cela ne pose aucun problème.

L'organe centrale de protection du titre cristallisait le plus clair des débats mais découlait des réponses aux précédentes interrogations.

Ce serait donc une structure faitière regroupant les associations représentatives, comme nous le souhaitions et non un ordre ou quelque organisation qui y ressemble.

Pour plus d'information, le rapport est en ligne sur notre site et nous en proposerons une analyse plus

complète dans les semaines à venir.

BRUXELLES :

Les forces en présence sont identifiées.

D'un côté la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays Bas et les Pays Nordiques souhaitent la fin des rémunérations par commissions, de l'autre côté, tous les autres emmenés par la France et l'Allemagne, s'y opposent.

Il faudra attendre l'avis de la Commission puis des Ministres des Finances des Etats et enfin, celui des députés européens pour savoir ce qui ressort et s'imposera soit dans des Directives (que les Etats peuvent transposer avec des nuances) ou dans des Règlements (qui s'imposent aux Etats).

Début de la phase 2 en octobre.

Nous avons ce mois-ci, comme association référencée directement à Bruxelles, fait passer une note de situation à la Commission, participons à une étude d'impact et la FECIF dont nous sommes l'administrateur français, continue à rencontrer hauts fonctionnaires et élus, afin de défendre nos intérêts. Prochaine réunion du Conseil de la FECIF, en octobre.

Nous nous sommes entendus pour que l'ANACOFI assiste l'administrateur Italien dans les réponses MIF, pilote les réponses sur le Crédit et gère avec les Italiens et les Autrichiens, la communication.

Décrets IOBSP :

Nous avons reçu une version quasi finale du texte pour avis.

Surprise ... elle était moins bonne que la précédente et semblait même tenter d'exonérer certains CIF (Haut de Bilan) d'avoir à être IOBSP, alors même que la Loi a été rédigée dans le sens d'une disparition du droit des CIF à pratiquer les prestations IOBSP sans disposer de ce statut !

Pour le reste, 4 niveaux d'IOBSP semblent se confirmer donc celui des courtiers qui nous concerne au premier chef.

On le serait dès lors que la mission nous est contractuellement confiée par le client ou que nous disposerions de plusieurs codes.

Le texte définitif est attendu dans les prochains jours.

La NEWS de septembre reviendra sur les décisions finales, tout comme le Livret de l'Adhérent, attendu vers le 15 septembre.

Dans le cadre de notre campagne de communication IOBSP, nous vous joignons la nouvelle plaquette de la Section IOB. N'hésitez pas à la transmettre à des confrères réalisant des prestations relevant de ce statut. Notre représentativité et notre poids dépendent clairement de notre nombre. Vous pouvez nous aider à mieux représenter les courtiers crédits ou bancaires en nous aidant à renforcer encore nos effectifs.

.....

Pièces jointes pour les membres :

Plaquette IOBSP

Pré Programme Convention Bilatérale Allemagne

Fiches Descriptives Préparations Diplômes AUREP / CETFI

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou anacofi@anacofi.asso.fr ou anacofi-cif@anacofi.asso.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : anacofi@anacofi.asso.fr